

Docteur henri DOUADY
6, rue de la Princesse
78430 LOUVECIENNES

Monsieur le Maire de
St-SATURNIN de LENNE
et son conseil
Le Bourg
12130 St-SATURNIN de LENNE

le 8 décembre 2015,

Objet : Opposition au projet d'éoliennes industrielles sur le Causse et VAL de SERRE

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commune de St-SATURNIN de LENNE et celle de St-MARTIN de LENNE sont la cible d'un projet éolien sur les sites du Puech de Mouran et Combelongue, et de la Gamasse.

Je passe chaque année une partie de mes vacances en famille à dans ma maison de ST-MARTIN de LENNE, ma famille étant originaire de LAISSAC et d'OLEMPS, près de RODEZ.

Je vous faispart de ma totale opposition à ce projet d'éoliennes pour les motifs suivants :

- **L'énergie éolienne n'est pas une énergie renouvelable adaptée à votre territoire :** le vent y est ou trop faible ou trop fort, d'où la démesure des éoliennes. Nous ne voulons pas nous faire imposer une énergie sur notre territoire qui n'y verrait jamais le jour sans être si fortement subventionnée. Nous ne voulons pas des déboisements exigés pour l'installation des mâts et pour la création des routes d'accès.
- **Vous bénéficiez d'une nature préservée, aimée de vos administrés et qui attire les touristes.** C'est à nos yeux un patrimoine très riche - dont les potentialités n'ont pas encore été toutes développées et qu'il nous faut défendre. Une seule éolienne, c'est 3.500 tonnes de béton et 40 tonnes de ferraille enfouis dans le sol. Les parcelles occupées par les éoliennes sont reclassées en « établissement industriel ». Nous ne voulons pas l'industrialisation de notre forêt.
- **Les projets éoliens impactent les paysages bien au-delà de la sphère communale.** C'est un projet de territoire qui a des conséquences à des dizaines de kilomètres. Or les projets se font en désordre à l'initiative des entreprises privées depuis la suppression des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en avril 2013 par la loi Brottes. Nous ne voulons pas brader notre environnement.
- **La distance entre les éoliennes et les habitations est notoirement insuffisante.** La distance de 1000 mètres comme en Allemagne, qui avait été votée par le Sénat n'a pas été retenue en France par l'Assemblée Nationale. Les pouvoirs publics ont désormais la possibilité d'augmenter la distance minimale des 500 mètres. Nous vous demandons d'exiger vous-mêmes en tant qu'élus une distance bien supérieure aux 500 mètres.

- **La promesse de revenus fiscaux ne suffit pas pour approuver de tels projets.** Qui peut garantir leur pérennité ? Qui connaît la nouvelle organisation des communes et des communautés de communes dans 5 ans, dans 10 ans ? Nous ne voulons pas subir localement les nuisances des éoliennes pour des revenus fiscaux non garantis et appelés à se dissoudre dans de grands ensembles administratifs.
- **Ce projet est porteur de conflits locaux persistants.** La poursuite d'un projet industriel de cette ampleur va fatalement engendrer des dissensions entre quelques « privilégiés », propriétaires bénéficiant de la location de leurs terrains, et la grande majorité des habitants qui subiront les nuisances et la dégradation de leur environnement.

Je vous demande de faire preuve d'un esprit très critique face à des démarches de nature commerciale très rodées et motivées par les subventions actuellement existantes qui fondent le « business model » de ces sociétés.

Je vous rappelle l'intervention de Mme Royal, ministre de l'Ecologie, le 21 mai, devant l'Assemblée : « *Il y a des éoliennes mal installées, source de nuisances intolérables pour les riverains* ». Ces propos semblent si parfaitement répondre au cas de St-SATURNIN de LENNE, que l'on ne peut que souscrire pleinement aux orientations indiquées par notre ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. C'est précisément l'objet de notre demande.

Après examen, les aspects négatifs de ces projets l'emportent largement sur les aspects positifs et nous vous demandons expressément de ne pas donner suite à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Docteur Henri DOUADY
Conseiller Municipal Délégué

